



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2020/27

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif 2019 a repris les excédents de l'exercice 2018.

Il convient maintenant de procéder à l'affectation des résultats.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'affecter les résultats du Compte Administratif 2019 au Budget Primitif 2020 soit :

- **Excédent de fonctionnement reporté : 7 112 272.63 €**
- **Déficit d'investissement 2019 reporté y compris restes à réaliser : 4 335 466.18 €**

Constitué du déficit de l'exercice 2019 de 4 720 765.56 € et des restes à réaliser de 2019 de - 385 299 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la façon suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté 2019 (R002) : 2 776 806.45 €**
- **Affectation en réserve d'investissement (compte 1068) : 4 335 466.18 €**

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le **11 JUIN 2020**

ID : 031-213105612-20200610-D_2020_27-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

- D'adopter l'affectation des résultats de l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessus.

- Transmis le **11 JUIN 2020**

- Affiché le **11 JUIN 2020**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ



Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ